




## PON-GMD-014 Élimination des déchets d'amiante



Risques potentiels :	L'inhalation de la poussière d'amiante peut être dommageable pour la santé.
Équipement de protection individuel (ÉPI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Requis en condition d'amiante:  </li> <li>- Si risque modéré : </li> </ul>
Équipement et matériel requis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aspirateur muni d'un filtre HEPA</li> <li>- Sac à ordures (si petit déchet)</li> <li>- Sac identifié pour élimination d'amiante (Gros déchets) : <i>disponible aux ateliers ou à la gestion des matières dangereuses</i></li> <li>- Sac transparent pour permettre le double emballage du sac : <i>disponible aux ateliers ou à la gestion des matières dangereuses</i></li> <li>- Pellicule plastique (tuile de plafond) + Étiquette déchets d'amiante</li> <li>- Ruban adhésif résistant</li> </ul>
Formation requise :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation théorique Amiante</li> <li>- Formation pratique Amiante</li> </ul>
Ressources complémentaires:	Site Santé et sécurité au travail de l'UQTR- <a href="#">Section Amiante</a>

### Récupération des déchets d'amiante

#### 1. METTRE EN SAC

- ⚠ **La mise en sac des déchets d'amiante doit être faite dans la zone délimitée des travaux en condition d'amiante.**
- ⚠ **Porter les mêmes EPIs qui étaient requis pour les travaux en condition d'amiante : Obligatoire Appareil de protection respiratoire**  
**Si travaux à risque modéré : Survêtement**



##### Pour les petits déchets :

- ⚠ Placer le petit déchet dans un sac à ordures régulier.

##### Pour les plus gros déchets contenant de l'amiante :

- ⚠ Placer dans un sac jaune identifié pour les déchets d'amiante. Ils sont disponibles aux Ateliers ou à la gestion des matières dangereuses.

##### Pour les tuiles de plafond contenant de l'amiante à éliminer :

- ⚠ Emballer les tuiles dans une pellicule plastique.



#### 2. FERMETURE DU SAC

- Placer le tuyau de l'aspirateur HEPA dans une ouverture du sac.
- Aspirer l'air du sac.
- Retirer le boyau et maintenir le sac fermé avec la main.
- Replier l'ouverture du sac sur lui-même pour faire un « cou d'oie »
- Utiliser du ruban adhésif et sceller le sac.



## PON-GMD-014 Élimination des déchets d'amiante

	
<p><b>3. ÉLIMINATION par la gestion des matières dangereuses (Double épaisseur de sac)</b></p>	
<p><b>Pour les petits déchets d'amiante dans un sac à ordure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer le sac dans la poubelle dédiée à cet effet à l'entrepôt des matières dangereuses (N-0941 Entrepôt Matière dangereuse). <i>La poubelle contient un sac dédié aux déchets d'amiante et permettra une identification adéquate des déchets.</i></li> </ul> <p><b>Pour les déchets d'amiante déposés dans un sac dédié aux déchets d'amiante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer le sac scellé dans un sac transparent</li> <li>• Sceller</li> <li>• Apporter à l'entrepôt des matières dangereuses</li> </ul> <p><b>Pour l'élimination des tuiles de plafond contenant de l'amiante :</b> contactez l'équipe du GMD pour vous soutenir. <a href="mailto:gmd@uqtr.ca">gmd@uqtr.ca</a> ou poste 2687.</p>	 